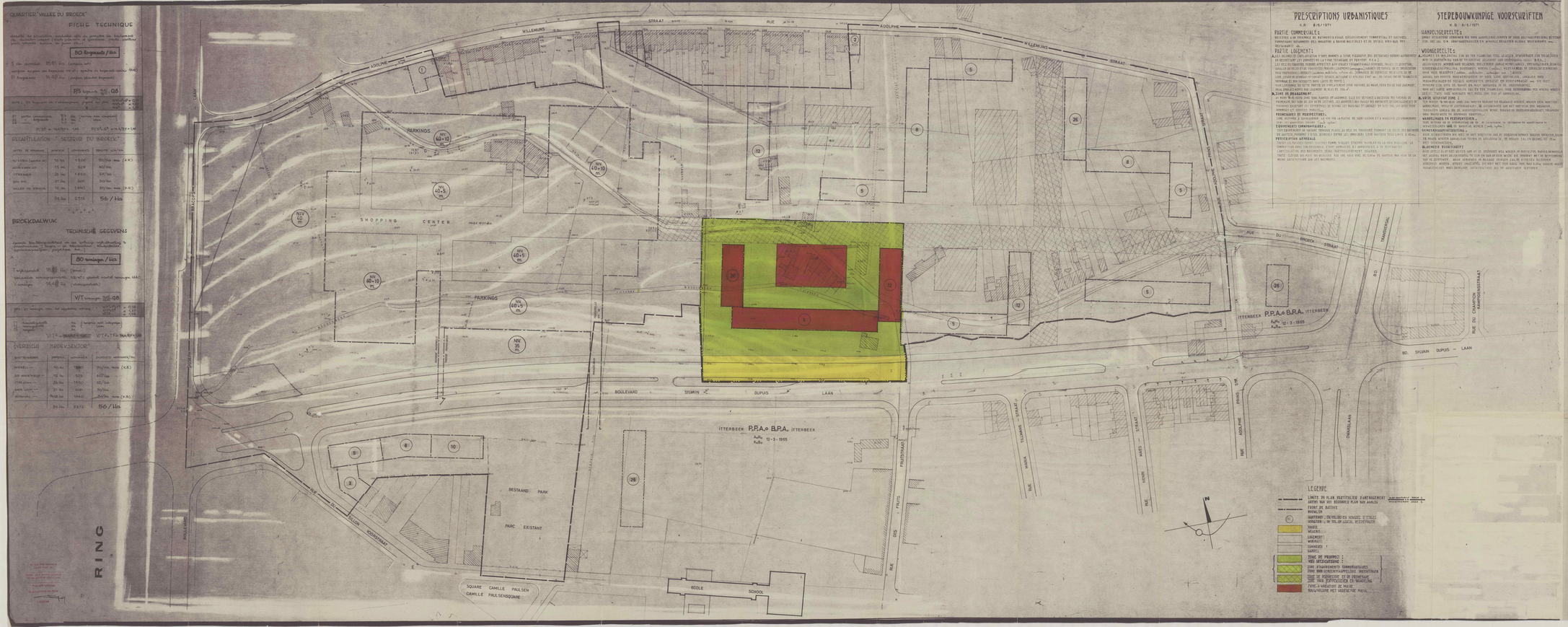

PLAN MODIFICATIF — PHASE 1
Prescriptions urbanistiques
Modifiant les prescriptions urbanistiques du P.P.A. " Vallée du Broeck " A.R. du 8/5/1971

I. Remarques sur l'ordonnance générale du projet.

Le présent plan modificatif n'a pas pour but de modifier l'ordonnance générale du P.P.A. du 8/5/1971 et les options fondamentales qu'elle contient, mais bien de préciser certains points de détail et de modifier quelques dispositions qui, à l'usage, se sont révélées inadaptées ou trop contraignantes.

Il n'apporte pas de modification importante à la répartition des zones, dans la mesure où celle-ci n'est pas remise en cause par les modifications ci-après.

Il maintient également les principes d'implantation du bâti et les gabarits définis par le plan initial.

Il maintient également les principes de la trame viaire et des accès.

Il maintient également les principes d'aménagement des espaces publics.

II. Modifications apportées au plan initial.

a) Les modifications apportées au plan initial concernent :

- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue Willemijns Straat, à l'angle de la rue Adolphe ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue du Broeck Straat, à l'angle de la rue Adolphe ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue du Broeck Straat, à l'angle de la rue Willemijns Straat ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue du Broeck Straat, à l'angle de la rue Louvain ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue du Broeck Straat, à l'angle de la rue Sylvain Dupuis Laan ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue Sylvain Dupuis Laan, à l'angle de la rue Louvain ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue Sylvain Dupuis Laan, à l'angle de la rue Adolphe ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue Sylvain Dupuis Laan, à l'angle de la rue Willemijns Straat ;
- la suppression de la zone de parking souterrain prévue à front de la rue Sylvain Dupuis Laan, à l'angle de la rue du Broeck Straat